

Tarif pour le 2^e passage de la certification Le Robert pour l'année universitaire 2024-25 pour les élèves ingénieurs.

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L713-9 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;*

Pour l'obtention du diplôme de l'ENSIBS les élèves/apprentis doivent remplir diverses obligations dont l'obtention de la certification en langue française : Le Robert (au minimum 600 points).

- Tarif pour le premier passage de la certification Le Robert lors du cursus à l'école : GRATUIT.
- Tarif pour une session de rattrapage si l'absence est justifiée aux sessions précédentes* : GRATUIT.
- Tarif pour une session de rattrapage dans les autres cas dans le cadre d'une session d'examen organisée par l'école :
 - **60 euros TTC** pour le passage de la certification Le Robert ;
 - **78 euros TTC** pour le passage de la certification Le Robert et un accès à la plateforme d'entraînement Orthodidacte.

L'élève/apprenti versera la somme due à l'école.

Les élèves/apprentis ont la possibilité de se présenter à la certification dans tout centre agréé (autre que l'ENSIBS) en assurant la charge.

* Toute absence justifiée devra faire l'objet d'une pièce justificative. La direction des études, en fonction des pièces fournies, appréciera si l'absence est justifiée ou non.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le tarif pour le 2^e passage de la certification Le Robert pour l'année universitaire 2024-2025 pour les élèves ingénieurs.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :		Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice :	31	Pour :	23
Membres présents :	17	Contre :	0
Membres représentés :	6	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 26 novembre 2024

